

Le budget primitif 2020 a été voté à la majorité, par 16 voix pour et 3 abstentions (Frédéric NION, Isabelle THOMAS et José LANUZA) lors du Conseil municipal du 8 juillet 2020.

Comme chaque année, ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement et maintenir la qualité des services rendus aux habitants,
- Contenir la dette et ne pas recourir à l'emprunt
- Poursuivre l'assainissement des finances afin de ne plus pénaliser les investissements.

Le budget communal se compose de deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement



DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE

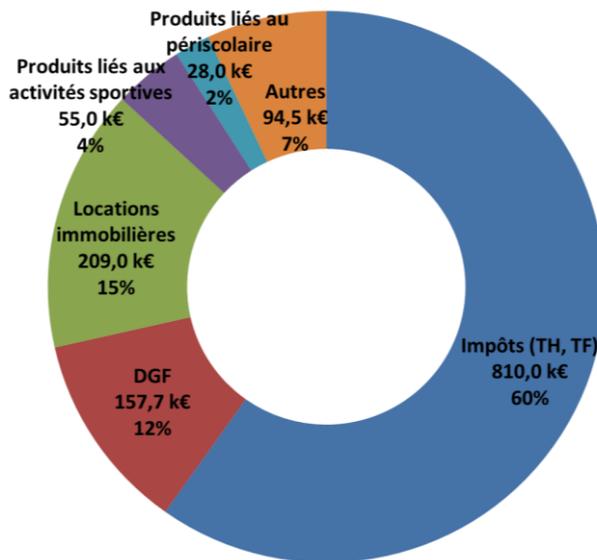
La commune reste pénalisée par un stock de dette important pour sa strate. Il faut toutefois noter un désendettement de 106,5 k€ pour 2020.

	Montant initial	CRD au 01/01	CRD au 31/12
Emprunts ville	915,3 K€	433,7 K€	378,4 K€
Emprunts logement social	1 221,6 K€	981,6 K€	945,7 K€
Emprunts renégociés	380,8 K€	337,1 K€	321,8 K€
TOTAL	2 517,6 K€	1 752,4 K€	1 645,9 K€

Afin de poursuivre son désendettement, la commune n'inscrira pas de nouvel emprunt pour financer ses opérations d'équipement.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement



Les impôts directs représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la commune.

Les taux d'imposition 2020 restent constants.

La DGF diminue légèrement par rapport à 2019.

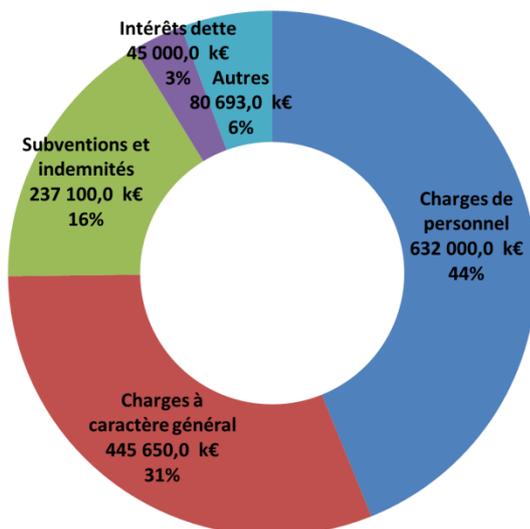
Le budget communal est aussi alimenté par les revenus des locatifs (sociaux et commerciaux). Ces revenus pèsent d'ailleurs 15% dans le panier des

recettes de fonctionnement, soit un poids stable au CA 2019.

Les produits liés aux activités sportives sont inscrits au regard des réalisations 2019 mais aussi en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19. Ce montant a été très largement minoré pour 2020.

Les produits liés au périscolaire sont stables depuis 2017 mais ont été aussi minoré pour 2020 pour les mêmes raisons.

Les autres produits sont composés des redevances pour stationnement, par les remboursements maladie, par des subventions ou encore du FCTVA de fonctionnement.



1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel sont stables par rapport au voté 2019. La maîtrise de ce poste de dépenses est indispensable, au regard de son poids dans les dépenses de fonctionnement (44%).

Les charges à caractère général (prestations de services, fournitures, fluides...) sont stables par rapport au voté 2019.

Ces inscriptions prennent en compte les réalisations

déjà effectuées sur l'entretien des bâtiments et voiries qui sont plus significatives par rapport au réalisé 2019.

Le budget 2020 prévoit également des crédits plus importants pour faire face aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

La maîtrise de ce deuxième poste de dépenses est lui aussi indispensable.

Les participations extérieures sont pratiquement stables par rapport à 2019 (+ 1,4%).

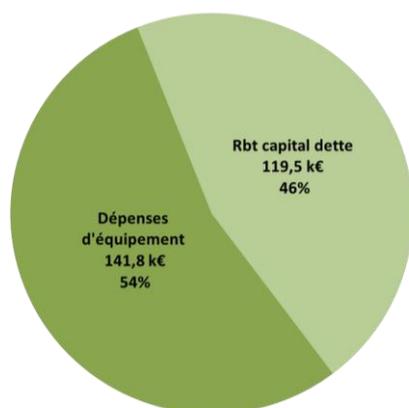
La charge des intérêts sont également constantes par rapport au voté 2019.

Les charges exceptionnelles prévoient principalement l'annulation de titres sur exercice antérieur et une provision de condamnation (10 k€). Des crédits nécessaires sur ce chapitre pour toute régularisation éventuelle.

Il y a donc une recherche d'optimisation de la dépense publique avec des efforts quotidiens des services afin de revenir à une situation budgétaire stabilisée.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement



En 2020, la commune consacrera 54% de ses crédits d'investissement aux opérations d'équipement.

Parmi les dépenses d'équipement il y a la réfection du réseau électrique du tennis, le plan de maintenance des extincteurs et l'achat de matériaux de défense incendie sur l'ensemble des équipements publics.

2.2. Les recettes d'investissement

